

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3298**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Neuville-sur-Saône

Objet : Lecture publique - Soutien aux réseaux Rebond et Val de Saône (Conférences territoriales des Maires -CTM- Ouest Nord et Val de Saône) - Attribution de subventions de fonctionnement aux communes de Saint-Didier-au-Mont-d'Or et Neuville-sur-Saône pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3298**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Neuville-sur-Saône

Objet : Lecture publique - Soutien aux réseaux Rebond et Val de Saône (Conférences territoriales des Maires -CTM- Ouest Nord et Val de Saône) - Attribution de subventions de fonctionnement aux communes de Saint-Didier-au-Mont-d'Or et Neuville-sur-Saône pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et objectifs de la Métropole en matière de lecture publique**

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine, la Métropole accompagne le maillage culturel du territoire à travers son action en matière de lecture publique pour la période 2021-2026.

Convaincue de l'utilité sociale et culturelle des bibliothèques comme 1<sup>ers</sup> équipements publics de proximité ouverts à tous, la Métropole a souhaité inscrire le soutien aux petites et moyennes bibliothèques, que lui confère la loi, dans le cadre d'une politique plus ambitieuse associant l'ensemble des bibliothèques municipales du territoire.

Celle-ci s'articule autour de trois axes :

- le soutien des bibliothèques des communes de moins de 15 000 habitants à travers un service de prêt documentaire et de conseil,
- la mutualisation de projets et de ressources entre bibliothèques, indifféremment de la taille des communes, à travers la mise en réseau des bibliothèques du territoire métropolitain,
- le soutien au développement de coopérations intercommunales volontaires.

L'objet de cette délibération s'inscrit dans les objectifs de ce dernier axe.

Pour les CTM qui en expriment la demande, la Métropole propose d'animer, sur le territoire, une commission dédiée à la lecture publique. Elle peut aussi apporter un accompagnement adapté aux orientations souhaitées par les Maires dans ce cadre, par exemple la mise en place d'une carte unique de bibliothèque sur un bassin de vie, un groupement d'achats documentaires, des projets communs d'animations en direction des publics, etc.

La présente délibération a pour objet de proposer un accompagnement financier des dynamiques de mutualisation qui sont à l'œuvre sur les CTM Val de Saône et Ouest Nord, pour développer la qualité des services rendus aux usagers en matière de lecture publique.

## II - Soutien au réseau Rebond sur les CTM Ouest Nord et Val de Saône

### 1° - Compte-rendu des actions réalisées et bilan de l'action du réseau pour l'année 2023

Le réseau Rebond est le 1<sup>er</sup> réseau à avoir été accompagné par la Métropole.

Il implique les communes de Champagne-au-Mont-d'Or, Dardilly, Écully, Lissieu, Limonest, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or et la Tour-de-Salvagny situées dans la CTM Ouest Nord ainsi que la commune limitrophe de Collonges-au-Mont-d'Or située dans la CTM Val de Saône.

Opérationnel pour le public depuis le 2 septembre 2019, le réseau compte plus de 8 839 emprunteurs actifs, un catalogue commun à travers un portail et un logiciel mutualisés, une carte commune aux neuf bibliothèques et une navette hebdomadaire. Il rassemble plus de 25 salariés et 50 bénévoles et est animé par une coordinatrice à mi-temps.

À la suite d'un 1<sup>er</sup> contrat territoire-lecture (CTL) avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, entre 2018 et 2020, portant sur le financement du poste de coordinatrice, la Métropole a approuvé par délibération n° CP-2021-0807 de la Commission permanente du 18 octobre 2021, le renouvellement du partenariat et verser les subventions suivantes :

- 3 500 € en 2021,
- 2 500 € en 2022,
- 3 500 € en 2023.

Le développement du réseau a été marqué par :

- le passage à 10 bibliothèques : intégration de la Tour-de-Salvagny au réseau (inauguration le 1<sup>er</sup> avril 2023),
- l'ouverture du lieu culturel et numérique la Micro-Folie de Limonest,
- le réaménagement de la médiathèque de Dardilly,
- la structuration administrative du réseau : rédaction d'une convention-cadre fixant les modalités de fonctionnement du réseau et relance de différents marchés (acquisitions et gestion informatique du portail).

Un réseau dynamique toujours plus utilisé par les usagers :

- le développement continu du nombre d'abonnés actifs et de prêts (+ 10% par rapport à l'année 2022),
- un programme d'action culturelle dynamique et concerté : réalisation du projet annuel Rebond se prend aux jeux, organisé sur l'ensemble du réseau à travers 69 animations, festival du livre jeunesse d'Écully déployé sur sept bibliothèques, accueil de deux auteurs dans le cadre du prix Summer 2024, remise du prix jeunesse des Monts d'or avec la participation de 690 enfants,
- le développement de services et montée en compétence des agents : valorisation des fonds spécialisés (arts plastiques à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, écologie à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, ésotérisme à Collonges-au-Mont-d'Or, lecture facile et manga à Écully, parentalité à Limonest, théâtre à Champagne-au-Mont-d'Or, voyage à Dardilly, travail en cours à Lissieu) de chaque bibliothèque à travers une campagne de communication ; création sur le portail numérique d'une nouvelle rubrique dans nos rayons permettant de mettre en valeur certaines collections, organisation de journées professionnelles, participation de la coordinatrice au comité de projet portant sur la création de la bibliothèque numérique métropolitaine, réflexion sur l'offre musicale et lancement d'une campagne n'achète pas, emprunte.

### 2° - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel

La Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, maître d'ouvrage du programme d'actions, porte les coûts de fonctionnement de ce réseau. Elle est mandatée par les huit autres villes à travers une convention qui prévoit les contributions respectives des partenaires à ce programme. Ces contributions financières sont conditionnées au bilan des actions de l'année précédente et au programme des actions à venir.

Le plan d'actions présenté en appui de la demande de financement pour 2024 est organisé autour de trois axes définis par les communes partenaires :

- formation : organisation d'une matinée Rebond rassemblant l'ensemble des équipes du réseau,
- coordination : validation du futur guide des lecteurs,
- action culturelle : programmation annuelle d'événements aux formats divers (résidences d'artistes, ateliers de pratique artistique, performances, etc.) et, particulièrement, sur la thématique de l'image.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du réseau Rebond pour l'année 2024 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
poste de coordinatrice	26 000	participations communales	25 350
formation	2 400	report Subvention CTL État - DRAC - Métropole	15 500
fonctionnement navette	3 870	subvention Métropole	5 000
achat matériel divers	2 280		
communication	2 400		
projet d'action culturelle autour du jeu	8 900		
<b>Total</b>	<b>45 850</b>	<b>Total</b>	<b>45 850</b>

Compte-tenu de la réussite du réseau, tant en termes d'appropriation des services par les habitants, que de circulation des documents ou de la dynamique générée par le programme d'action culturelle, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, afin de soutenir le projet de réseau de bibliothèques Rebond pour l'année 2024.

Le versement de la subvention interviendra en une fois, une fois la présente délibération devenue exécutoire.

À l'issue du programme, et au plus tard fin 2024, le bénéficiaire transmettra à la Métropole un rapport sur la réalisation de l'action subventionnée ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses réalisées en rapport avec celle-ci. La Métropole veillera à la cohérence entre le niveau de réalisation du projet subventionné et le niveau de sa participation financière. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du projet subventionné entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole. En revanche, tout dépassement dans le montant total des dépenses réalisées restera à la charge du bénéficiaire.

La subvention versée qui n'aurait pas été affectée au projet présenté fera l'objet d'une demande de remboursement total ou partiel à la Métropole.

La Métropole se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative. Le manquement du bénéficiaire à ses engagements ou l'absence de réponses aux sollicitations de la Métropole pourront avoir également pour effet la demande de reversement, en totalité ou en partie, de la subvention allouée.

### III - Soutien au réseau Val de Saône dans le cadre du CTL 2023-2025

#### 1° - Compte-rendu des actions réalisées et bilan de l'action du réseau pour l'année 2023

Initiée en 2018 par les professionnels des bibliothèques, puis accompagnée en ingénierie par la Métropole en 2019 à la demande des Maires, la création d'un réseau de bibliothèques a été votée à l'unanimité lors de la CTM du 5 juillet 2022 et inscrite au projet de territoire du Val de Saône, approuvée par délibération du Conseil n° 2022-1395 du 12 décembre 2022.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2330, la Métropole a approuvé le CTL contractualisé avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et la Commune de Neuville-sur-Saône, ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 700 € au profit de la Commune de Neuville-sur-Saône pour l'année 2023, dans l'objectif de mettre en place un réseau de bibliothèques sur 12 communes de la CTM Val de Saône.

Le contrat proposé a pour objet la création d'un réseau de bibliothèques sur le territoire du Val de Saône, réunissant 12 communes de la CTM qui se sont engagées dans la réalisation de ce projet en signant une convention de coopération culturelle : Albigny-sur-Saône, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Fontaines-sur-Saône, Genay, Neuville-Sur-Saône, Montanay, Quincieux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Rochetaillée-Sur-Saône, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village.

Ce réseau, basé sur la mutualisation entre communes, vise le développement de l'attractivité des bibliothèques par une offre de services enrichie ainsi que l'optimisation des ressources :

- facilitation de l'accès aux documents par leur circulation,
- développement de l'offre documentaire par l'addition des fonds et une politique d'acquisition concertée,
- mise en lien des salariés et bénévoles,
- développement des projets d'action culturelle,
- attention particulière à certains publics : scolaires, personnes âgées, personnes dépendantes, habitants des quartiers prioritaires, etc,
- diversification des services (prêt d'instruments de musique, activités numériques, jeux, etc.) qui renforcent les bibliothèques comme lieux de centralité, de proximité et d'échange pour, avec et entre les habitants.

## 2° - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel

Le CTL repose sur la rédaction, chaque année, d'un plan d'actions qui doit faire l'objet d'un bilan et d'un budget associé.

En vue de la mise en place du réseau, il a été proposé de poursuivre la réalisation des actions suivantes :

- recrutement d'un poste de coordinateur du réseau (cadre B de la fonction publique - filière culturelle, temps plein sur un contrat de projet de trois ans),
- mise en commun du fonds documentaire,
- évaluation des collections et des bases de données,
- désherbage,
- écriture et exécution d'un marché de système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB),
- migration des bases de données,
- formation du personnel des 12 bibliothèques du réseau,
- formation-action sur les modalités d'emprunt,
- formation sur la gestion du SIGB.

La Commune de Neuville-sur-Saône, mandatée par les 11 autres communes qui lui remboursent leur part, s'est engagée à piloter administrativement le projet sur trois années pleines.

Le CTL 2023-2025, signé le 26 octobre 2023, présentait le budget pluriannuel prévisionnel suivant :

	Action 2023	Action 2024	Action 2025	Total sur 3 ans
participation État - DRAC	20 000 €	20 000 €	20 000 €	<b>60 000 €</b>
participation Métropole	18 700 €	18 700 €	18 700 €	<b>56 100 €</b>
participation des communes	21 600 €	21 600 €	21 600 €	<b>64 800 €</b>
coût des actions de fonctionnement du réseau	60 300 €	60 300 €	60 300 €	<b>180 900 €</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 700 € à la Commune de Neuville-sur-Saône, pour la mise en œuvre en 2024 du plan d'actions relatif à la création du réseau de lecture publique du Val de Saône, tel que formalisé à travers le CTL 2023-2025.

Le versement de la subvention interviendra en une fois, une fois la présente délibération devenue exécutoire.

À l'issue du programme, et au plus tard fin 2024, le bénéficiaire transmettra à la Métropole un rapport sur la réalisation de l'action subventionnée ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses réalisées en rapport avec celle-ci. La Métropole veillera à la cohérence entre le niveau de réalisation du projet subventionné et le niveau de sa participation financière. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du projet subventionné entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole. En revanche, tout dépassement dans le montant total des dépenses réalisées restera à la charge du bénéficiaire.

La subvention versée qui n'aurait pas été affectée au projet présenté fera l'objet d'une demande de remboursement total ou partiel à la Métropole.

La Métropole se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative. Le manquement du bénéficiaire à ses engagements ou l'absence de réponses aux sollicitations de la Métropole pourront avoir

également pour effet la demande de reversement, en totalité ou en partie, de la subvention allouée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution, pour l'année 2024, des subventions de fonctionnement :

a) - d'un montant de 5 000 € au profit de la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or,

b) - d'un montant de 18 700 € au profit de la Commune de Neuville-sur-Saône,

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 23 700 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5161.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322526-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---